

CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept avril, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de BOBITAL, se sont réunis sous la présidence de Monsieur HEUZE Jacky, Maire.

Date de la convocation : 29 mars 2022.

Etaient présents : M. HEUZE Jacky, Mme PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, Mme LEVAVASSEUR Séverine, M. EGLIN Gérard, Mme ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, Mme TOURTELIER Pauline, Mme LAVOUE Gwenaëlle, Mme LEFEUVRE Morgane, M. MOREL Alexandre

Excusés et absents : Mme LE BAIL Emeline, pouvoir à M. ACCOH Gaëtan, M. COUTURIER Gérard, pouvoir à M. COLOMBEL Jacky.

Le procès-verbal de la séance du 01 mars 2022 est adopté, à l'unanimité.

QUESTION 2022-16

COMPTE DE GESTION 2021

Mme PESTEL, adjointe aux finances, présente le compte de gestion de Monsieur le Receveur Percepteur. Ce compte fait apparaître :

-section investissement, un résultat de clôture de 53 602,75€

-section fonctionnement, un résultat de clôture de 124 054,28€

Résultat global de 177 657,03€

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le compte de gestion.

Le compte de gestion est adopté, à l'unanimité, par le conseil municipal.

QUESTION 2022-17

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Mme PESTEL, adjointe aux finances, présente le compte administratif.

Ce compte fait apparaître :

-section investissement, un résultat de clôture de 53 602,75€

-section fonctionnement, un résultat de clôture de 124 054,28€

Résultat global de 177 657,03€.

Le compte administratif est identique en tous points au compte de gestion.

Ont approuvé le compte administratif : Mme PESTEL Delphine, M. COLOMBEL Jacky, Mme LEVAVASSEUR Séverine, M. EGLIN Gérard, Mme ROUXEL Carole, M. ACCOH Gaëtan, Mme TOURTELIER Pauline, Mme LAVOUE Gwenaëlle, Mme LEFEUVRE Morgane, M. MOREL Alexandre, M. COUTURIER Gérard, Mme LE BAIL Emeline.

Abstention : Monsieur le Maire qui ne peut prendre part au vote.

COMMUNE DE BOBITAL-CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

QUESTION 2022-18

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Le résultat de clôture s'élève en fonctionnement à 124 054,28€.

Monsieur le Maire propose d'affecter la somme de 88 067,25€ en section investissement et de laisser 35 987,03€ en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

QUESTION 2022-19

VOTE DES TAUX 2022

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'imposition de 2021 pour l'année 2022, soit

Taxe foncière (bâti).....41,12 % (19,53%) part départementale.

Taxe foncière (non bâti).....78,13 %

Le conseil municipal, à l'unanimité, a voté les taux proposés.

QUESTION 2022-20

AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont détaillés en annexe du budget. Le montant est de 6 975,98€.

En dépenses de fonctionnement au 6811-042.....6 975,98€.

En recettes d'investissement.....6 975,98€

28041512-040 2 002,25€

28041582-040 4 342,03€

28051-040 631,70€

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur l'inscription de ces amortissements.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'inscription de ces amortissements.

QUESTION 2022-21

ENVELOPPE ET REPARTITION DES SUBVENTIONS

Il est proposé au conseil municipal de fixer l'enveloppe de subventions à 6 600€.

Article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations.....6 600€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce montant. La répartition sera vue ultérieurement.

QUESTION 2022-22**DECISION DE VOTE PAR CHAPITRE ET PAR OPERATION**

Monsieur le Maire propose de voter le budget par chapitre. Le conseil municipal accepte cette proposition, à l'unanimité.

QUESTION 2022-23**BUDGET PRIMITIF 2022**

Le budget primitif est présenté aux élus par Mme PESTEL Delphine, adjointe aux finances.

FONCTIONNEMENT**INVESTISSEMENT**

Recettes 880 822€

309 494€

Dépenses 880 822€

309 494€

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce budget.

Le budget est voté, à l'unanimité, par le conseil municipal.

QUESTION 2022-24**COLLECTIF BOBIO-FACTURATION**

Monsieur le Maire fait savoir qu'il y a lieu de rembourser au collectif BOBIO la somme de 45€ correspondant à 9 bons cadeaux d'une valeur de 5€ que le collectif a réglé aux commerçants du « Bobi'marché ».

Ces bons avaient été remis à des personnes de 80 ans et plus qui n'ont pu participer au repas des aînés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce remboursement et autorise le remboursement des bons à venir.

QUESTION 2022-25**ENSEMBLE SCOLAIRE SAINTE CROIX, LE SACRE CŒUR ET LE CLOS JOLI (paiement forfait handicapé dispositif ULIS-unité localisée pour l'inclusion scolaire)**

Le conseil municipal, lors de sa séance du 01 mars 2022 avait décidé du versement de 1000€ pour 2 enfants (forfait de 500€ par enfant).

3 enfants étant concernant pour l'année 2021, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur un versement de 1500€ et non 1000€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide du versement de 1 500€.

QUESTION 2022-26**DOSSIER Mme EONO PATRICIA**

Monsieur le Maire fait savoir que Mme EONO Patricia qui est en retraite pour invalidité depuis le 01 janvier 2021 souhaite faire valoir ces droits à la retraite en septembre.

Monsieur le Maire précise qu'il y a un reliquat de congés à régler à l'agent. Ce reliquat est estimé à 32 jours. Une étude va être demandée au service du Centre de Gestion, concerné.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge Monsieur le Maire de solder ce dossier et de verser le reliquat qui aura été calculé.

QUESTION 2022-27**TARIFS ACTUELS CANTINE****PROPOSITIONS RENTREE SEPTEMBRE 2022**

Repas enfant	2.80€	3€
Repas adulte	5.25€	5.45€
Repas exceptionnel enfant (si inscription tardive)	4.05€	4.25€

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

QUESTION 2022-28**TARIFS ACTUELS GARDERIE**

Enfants	Matin	Après-midi	Journée
1 ^{er} enfant	2.20 €	2.85 €	3.05 €
2 ^{ème} enfant	1.90 €	2.55 €	2.75 €
3 ^{ème} enfant	1.60 €	2.25 €	2.45 €

PROPOSITIONS RENTREE SEPTEMBRE 2022

Enfants	Matin	Après-midi	Journée
1 ^{er} enfant	2.30 €	2.95 €	3.15 €
2 ^{ème} enfant	2 €	2.65 €	2.85 €
3 ^{ème} enfant	1.70 €	2.35 €	2.55 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces propositions.

AFFAIRES DIVERSES

Les permanences élections sont validées par les élus.

La séance est levée à 22h15.

Fait et délibéré et ont signé en séance les membres présents.

2022-16	2022-17	2022-18	2022-19	2022-20
2022-21	2022-22	2022-23	2022-24	2022-25
2022-26	2022-27	2022-28		

COMMUNE DE BOBITAL-CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022